



MONTUSSAN

**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.07.2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept juillet, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUPIC Frédéric, Maire.

Date de la convocation : 10 juillet 2015

Nombre de membres : En exercice : 23 – Présents : 14 – Absents : 9 – Votants : 19

Etaient présents :

Mesdames FONTENEAU Sylvie, JEAN THEODORE Corinne, CHANSARD Nathalie, RIESCO Barbara, BOULDE Fleur, LAURENT Maria Concepción, ROBERT Maryse, CHAZELLE Pascale, FRANCKE Nicole ;
Messieurs DUPIC Frédéric, HONTARREDE David, RICHER Claude, CHIRON Patrice, SEURIN Alban.

Etaient absents :

Madame MILLARD Catherine ;
Messieurs MARTIN Isidro, MARTIN José, LABROUQUERE Marc, BERNARD Jean-Luc, PERRUC François, ARNATHAU Claude, MARTY Jean-Luc, VIGOUREUX Christophe.

Procurations :

Madame MILLARD Catherine donne procuration à Madame CHANSARD Nathalie.
Monsieur MARTIN Isidro donne procuration à Monsieur HONTARREDE David.
Monsieur MARTIN José donne procuration à Madame JEAN THEODORE Corinne.
Monsieur LABROUQUERE Marc donne procuration à Monsieur DUPIC Frédéric.
Monsieur BERNARD Jean-Luc donne procuration à Madame FONTENEAU Sylvie.

Madame ROBERT Maryse a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11.06.2015 à l'unanimité des membres présents et représentés

2. Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises, dont la liste est annexée au présent compte-rendu.

3. DÉLIBÉRATION 2015-30 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David HONTARREDE qui présente les modifications budgétaires proposées, lesquels portent exclusivement sur les dépenses de la section d'investissement.

Délibération 2015-30 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative et ce afin de procéder à des régularisations en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle qu'elle figure en annexe.

En annexe : D.M. n°1

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

4. DÉLIBÉRATION 2015-31 : ACHAT D'UN MINIBUS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA « RESERVE PARLEMENTAIRE »

Délibération 2015-31 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a régulièrement recours à des prestataires privés afin d'assurer le transport des jeunes vers les sites d'activités dans le cadre du P.R.J. ou des vacances sportives, mais aussi pour le transport des personnes âgées vers les centres commerciaux.

Au regard du coût financier et de la rigidité que cela implique sur le terrain, Monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule de 9 places.

Vu le montant prévisionnel de cet achat d'un montant de 19 463.49 € HT,

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à l'achat d'un minibus de 9 places ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

5. DÉLIBÉRATION 2015-32 : FORUM DES ASSOCIATIONS 2015 : FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION

Madame Corinne JEAN THEODORE rappelle que cette année le forum des associations se tiendra le dimanche 13 septembre. Elle propose un tarif unique de restauration à 15 € et une gratuité de 2 repas par association participante, pour les invités extérieurs, et pour les élus ayant participé à l'organisation de cette manifestation.

Délibération 2015-32 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune organise tous les 2 ans un Forum des Associations permettant une rencontre entre les administrés et les associations communales. En 2015, cette manifestation est programmée pour le dimanche 13 septembre.

Une restauration sera organisée sur site, pour laquelle Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix d'un repas à 15 €. Il propose également d'offrir 2 repas à chaque association présente ainsi qu'aux élus ayant travaillé à l'organisation de cette manifestation et aux invités extérieurs à la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **D'APPROUVER** la gratuité de 2 repas par association présente, ainsi que celle pour les élus ayant travaillé à l'organisation de cette manifestation et pour les invités extérieurs à la commune ; **DE FIXER** le prix d'un repas à 15 € ; **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

6. DÉLIBÉRATION 2015-33 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2015

Délibération 2015-33 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 juin dernier portant sur ce même objet. Il explique qu'il convient de délibérer à nouveau afin de modifier le projet sur lequel porte cette demande de subvention.

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental attribue annuellement – au niveau de chaque canton - une subvention au titre du F.D.A.E.C. (*Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes*). Chaque Conseiller Départemental procède ensuite à la répartition des crédits entre les communes de sa circonscription.

La commune de MONTUSSAN peut ainsi bénéficier d'une subvention d'un montant de **23 000 euros** pour la réalisation de ses projets d'investissement et de voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le F.D.A.E.C. pour les travaux programmés dans le cimetière cinéraire, pour l'aménagement d'une plateforme de tri sélectif et enfin pour l'aménagement des sanitaires à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : **DE FAIRE PORTER** la subvention du F.D.A.E.C. 2015 sur les travaux d'aménagement susvisés ; **DE SOLLICITER** l'affectation du F.D.A.E.C. sur les travaux susvisés ; **D'ASSURER** le financement de ce programme de la façon suivante :

Montant total de l'investissement : 44 719.10 € HT

Montant du F.D.A.E.C. demandé : 23 000.00 €

ET **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour élaborer et transmettre le dossier de subvention, suivre son versement et procéder à la signature des documents s'y rapportant.

7. Questions diverses : sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

A Montussan, le 20 juillet 2015

Le Maire,

Frédéric DUPIC